



Fin de mandat de gestion locative pour reprise du logement

Par **Dalton10**, le **20/01/2015** à **11:51**

Bonjour,rrnrnJe suis propriétaire d'une maison que je loue par l'intermédiaire d'une agence avec un mandat de gérance depuis juin 2007.rnJe voudrais reprendre l'usage de cette maison pour l'occuper personnellement, le bail actuel arrivant à échéance le 4 novembre 2015, le préavis de 6 mois à donner au locataire sera donc largement respecté. rnMa question concerne la résiliation du mandat de gérance. Ce mandat arrive à échéance le 29 mai et le préavis est de 3 mois par lettre recommandée avec AR.rnFaut-il également résilier le mandat de gérance si je reprends la maison (s'il n'y a pas de loyers encaissés -> pas de rémunérations pour l'agence) ? L'agence me dit que le mandat prend fin à la sortie du locataire, mais il n'en est pas fait mention dans le contrat que nous avons signé... Si je devais résilier, puis-je demander à l'agence de « rester » jusqu'à la sortie du locataire pour « terminer » tout l'administratif (état des lieux, restitution de la caution, etc.), ce qui pourrait représenter jusqu'à 5 mois de plus de gestion (préavis donné au locataire le 4 mai, sortie du locataire au pire le 4 novembre ?rrnrnD'autre part, existe-t-il un courrier type pour demander à l'agence de signifier le non-renouvellement du bail au locataire ? Ce courrier doit-il également se faire par lettre recommandée avec AR ?rrnrnMerci de votre aide.

Par **Lag0**, le **20/01/2015** à **13:26**

Bonjour,rnVous n'avez pas besoin de résilier le mandat avant la fin du bail de votre locataire.rnVous organisez, avec l'agence, cette fin de bail en l'avertissant que vous ne voulez pas de nouveaux locataires ensuite puisque vous reprenez le logement pour vous.rnLe mandat tombera alors de lui même puisque vous ne louerez plus...